

**COMPTE-RENDU PROVISOIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
19 JANVIER 2022 (en attente de validation lors du prochain Conseil Municipal)**

Présents : Jean-Christophe FARJON - Agnès MERLE - Ghislaine DUVIGNAU – Hervé MICHEL - Hélène CHARBONNIER - Yves GIBERT - David LAVAL - Huguette NALIN - Frédéric RAMBOUR- Corinne ROCHAND - Murielle ROMAGNY -

Excusés : Odile COQUILLART- Amélie CHARRETIER donne pouvoir à Murielle ROMAGNY- Suzanne DUBOEUF donne pouvoir à Jean-Christophe FARJON - Jean-Claude VALLET

Secrétaire de séance : Frédéric RAMBOUR

**Validation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2021**

Le compte rendu rédigé à l'issue de la séance du 15 décembre 2021 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Présentation du travail de l'architecte « Clos de la Croix de Mission » :**

Le cabinet d'architecte Cornu-Néel de St-Symphorien-sur-Coise a rendu les plans pour l'aménagement du Clos de la Croix de Mission. Il est prévu des WC avec accès PMR, un préau de 90 m<sup>2</sup> et un local de rangement pour les tables et bancs.

Des devis vont être demandés pour réaliser ces travaux.

**Validation des tarifs communaux 2022:**

Pour les salles communales, il a été décidé de garder les mêmes tarifs qu'en 2021.

Les associations avaient demandé la gratuité pour les tables et les bancs : il est proposé que les 10 premières tables avec bancs soient gratuites, et cela pour chaque manifestation, et les autres tables resteront à charge au tarif inchangé de 3,50 euros pour une table et ses 2 bancs.

Enfin les tarifs du cimetière restent inchangés par rapport à 2021.

Ces tarifs ont été validés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Sans nouvelle délibération, ces tarifs resteront en vigueur.

**Indemnité pour l'agent et le coordonnateur du recensement :**

L'INSEE donne à la commune une somme de 1160,0 euros pour dédommagement du coût du recensement.

Pour l'agent Marie-Noëlle Mathevoit, il est proposé de donner 1,20 euros par habitant et 1,10 euros par logement. A cela se rajoute 30 euros par ½ journée de formation, il y en a eu 2. A raison de 655 habitants et 295 logements, on atteint la somme de 1170 euros à laquelle il faudra rajouter les indemnités kilométriques selon le barème préfectoral.

Quant au coordonnateur Odile Coquillart, elle a dû pallier l'absence de la secrétaire de mairie. Il est donc proposé de donner 0,40 euros par habitant et 1,0 euro par logement. A cela se rajoute 30 euros par ½ journée de formation, il y a eu 1. A raison de 655 habitants et 295 logements, on atteint la somme de 587 euros à laquelle il faudra rajouter les indemnités kilométriques selon le barème préfectoral.

Ces indemnités sont validées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## Questions diverses :

- Monsieur le maire fait le bilan des autorisations d'urbanisme délivrées en 2022.

Certificats d'urbanisme			Déclarations préalables			Permis de construire		
2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
43	21	26	27	12	18	6	7	10

- Monsieur le Maire informe que le chéneau de la cure a été réparé par l'entreprise Blanchon Anthony pour un montant de 2342,40 euros TTC.

- Monsieur le Maire informe que l'arrêté sur l'extinction du village et du hameau de Neyrieux a été pris : les horaires d'extinction sont de 23H à 6H du lundi au jeudi.

- Monsieur le Maire a assisté au procès concernant l'affaire de l'usage de faux dans un permis de construire. Le prévenu a été relaxé mais le procureur a fait appel.

- Agnès Merle fait le compte-rendu de la réunion « Cyclo des Monts », randonnée à vélo qui concerne les enfants du CE2 au CM2.

- Ghislaine Duvignau informe la commission Finances qu'une réunion est prévue le mercredi 9 février à 20H.

**Prochain Conseil Municipal : Mercredi 16 février 2022 à 20H30, lieu non défini en fonction de l'actualité sanitaire**

Frédéric RAMBOUR, Secrétaire de séance.

Jean-Christophe FARJON, Maire.

